

ENCADREMENT DES SORTIES ET VOYAGES SCOLAIRES

CLASSES MATERNELLES	
Quel que soit le type de sortie	
Elèves	Accompagnateurs
de 1 à 16	2 adultes dont l'enseignant de la classe
de 17 à 24	3 adultes dont l'enseignant de la classe
de 25 à 32	4 adultes dont l'enseignant de la classe
de 33 à 40	5 adultes dont l'enseignant de la classe
de 41 à 48	6 adultes dont l'enseignant de la classe
de 49 à 56	7 adultes dont l'enseignant de la classe
de 57 à 64	8 adultes dont l'enseignant de la classe

CLASSES ELEMENTAIRES	
SORTIE SCOLAIRE	
de 1 à 30	2 adultes dont l'enseignant de la classe
de 31 à 45	3 adultes dont l'enseignant de la classe
de 46 à 60	4 adultes dont l'enseignant de la classe
VOYAGE	
de 1 à 24	2 adultes dont l'enseignant de la classe
de 25 à 36	3 adultes dont l'enseignant de la classe
de 37 à 48	4 adultes dont l'enseignant de la classe
de 49 à 60	5 adultes dont l'enseignant de la classe
de 61 à 72	6 adultes dont l'enseignant de la classe

Pour la vie collective, le taux d'encadrement se calcule par classe.

Pour le transport, le taux d'encadrement se calcule pour l'ensemble du groupe.

Si une sortie ou un voyage implique des élèves de maternelle et d'élémentaire, seuls les taux d'encadrement de maternelle s'appliquent.

A l'école maternelle, l'enseignant, accompagné d'un adulte, peut se rendre avec sa classe, soit à pied, soit en car spécialement affrété pour la sortie scolaire, sur un lieu à proximité de l'école pour une durée globale qui ne dépasse pas la demi-journée de classe.

Au delà de 24 élèves, la présence d'un adulte supplémentaire est recommandée.

A l'école élémentaire, l'enseignant peut se rendre seul avec sa classe, soit à pied, soit en car spécialement affrété pour la sortie scolaire, sur un lieu situé à proximité de l'école pour une durée globale qui ne dépasse pas la demi-journée de classe.

Certaines activités physiques et sportives nécessitent un taux d'encadrement renforcé.

Ces taux sont spécifiés par la circulaire n° 2017-116 du 6 octobre 2017 et la circulaire n° 2017-127 du 22 août 2017.